

LETTRE D'INFORMATION A DESTINATION DES FINANCIERS, GESTIONNAIRES,
EVALUATEURS ET MANAGEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



S O M M A I R E

2 LE MOT DU PRÉSIDENT

ACTUALITÉ

- 3-4** Grâce à l'IA, bientôt les grandes vacances toute l'année pour les contrôleurs de gestion ?
- 5-6** POINT DE VUE - Intelligence Artificielle : vers un service public augmenté ?
- 7-8** Transition écologique des territoires : le rôle clé des collectivités locales et des banques publiques de développement

FICHES

- 9-12** Fiches n°6 et 7 : La responsabilité des gestionnaires publics

BONNES PRATIQUES

- 13-14** Un budget développement durable pour le Département des Yvelines

VIE DE L'ASSOCIATION

- 15** Questionnaire RSE : vers un standard commun pour les collectivités
- 16-17** Félicitations aux lauréates du Prix du Mémoire de Master 2023
- 18** Bienvenue aux nouvelles salariées
- 20** ACTU DES GROUPES DE TRAVAIL
Le groupe « management » et le groupe « Calcul de coût et tarification »
- 21** Nos formations intra en direction des agents territoriaux et des élus locaux
- 22** Les formations inter à venir
- 24** OFFRES D'EMPLOI



Pascal BELLEMIN

Président de l'AFIGESE

Vers une Synergie entre l'Agent, la Machine et l'Outil aux Assises de l'Afigese

Chers adhérents,

Les 25, 26 et 27 septembre prochains, Grenoble accueillera les Assises de l'Afigese, un événement crucial qui s'inscrit dans un contexte où l'intelligence artificielle (IA) redéfinit les contours de nos métiers et de nos pratiques. Sous le thème « l'agent, la machine et l'outil », cette rencontre se veut une plateforme de réflexion et d'échange sur les défis et les opportunités que représente l'IA dans les domaines du management, des finances et de la comptabilité publiques locales, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Aujourd'hui, l'IA ne se contente pas d'être un simple instrument ; elle devient un acteur à part entière dans le processus décisionnel. Les agents publics, souvent en première ligne face aux défis de la gestion et de l'administration, doivent apprendre à naviguer dans cet environnement complexe où la machine et l'humain interagissent. La question centrale à laquelle nous serons confrontés est celle de la complémentarité : comment pouvons-nous tirer parti de l'IA pour renforcer nos missions tout en préservant l'élément humain qui est au cœur de notre action publique ?

Les enjeux abordés lors de ces assises sont d'une grande importance. L'IA peut optimiser le contrôle de gestion, améliorer la transparence et l'efficacité des finances publiques, mais elle soulève également des interrogations éthiques et pratiques. Comment garantir que les décisions prises avec l'aide d'algorithmes soient justes et équitables ? Quelles compétences doivent être développées chez les agents pour collaborer efficacement avec ces nouvelles technologies ?

Ces journées de réflexion permettront également de partager des expériences et des bonnes pratiques, favorisant ainsi l'innovation dans nos méthodes de travail. Le dialogue entre professionnels, chercheurs et décideurs sera essentiel pour dessiner les contours d'une administration publique capable d'intégrer l'IA tout en demeurant au service des citoyens.

Alors que nous nous apprêtons à plonger dans ces réflexions, il est essentiel de garder à l'esprit que l'avenir de l'action publique ne se construira pas en opposant l'agent à la machine, mais en développant une synergie entre ces deux acteurs. L'IA doit être envisagée comme un outil d'émancipation, un moyen d'accroître notre efficacité tout en enrichissant le lien avec les usagers.

Les Assises de l'Afigese représentent donc une occasion unique de bâtir ensemble les fondations d'une nouvelle ère pour le secteur public. Ensemble, engageons-nous à forger un futur où l'agent, la machine et l'outil coexistent en harmonie au service d'une administration plus efficace, transparente et humaine.

Au plaisir de vous retrouver à Grenoble, pour échanger, apprendre et imaginer ensemble notre avenir.

Pascal BELLEMIN
Président de l'AFIGESE

Edito réalisé par ChatGPT !

Elodie PARIER, Fondatrice et Directrice d'Adexel
Aux côtés des autorités concédantes pour piloter les
aspects financiers des concessions et DSP

Grâce à l'IA, bientôt les grandes vacances toute l'année pour les contrôleurs de gestion ?

On en parle beaucoup, on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. Mais qu'est-ce que l'Intelligence Artificielle (IA) peut faire, au juste ? qu'est-ce qu'elle ne peut pas faire ?

Par exemple, quelles sont les pistes d'utilisation pour le contrôle de gestion externe, et plus particulièrement son application à la gestion active des DSP ?

L'IA accède au volume astronomique de données disponibles en ligne dans le monde, soit plusieurs téraoctets, qui augmentent en permanence. Ces données sont donc celles du faire-savoir des êtres humains que nous sommes. Tout ce qui est disponible en ligne et rien que ce qui est disponible en ligne : le meilleur, comme le pire, les savoirs scientifiques extraordinaires de l'humanité, comme les « fake », les données erronées.

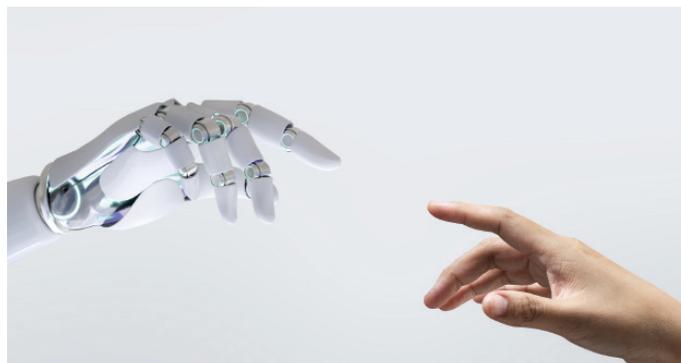
Sur simple requête, elle compulse ces données, à une vitesse éclair, en les triant selon l'orientation de la requête. Une requête s'appelle « prompt » : plus ce « prompt » est précis, plus le résultat est précis. Et l'IA que l'on sollicite avec ces requêtes, par exemple « ChatGPT », s'enrichit au fil des conversations que nous entretenons avec elle. Elle apprend et s'adapte à notre façon de réfléchir. Comme nous et les enfants que nous avons été, puis les adultes apprenant à nous comporter, nous adapter, utiliser nos savoirs, continuer d'apprendre.

Une illustration sensationnelle est le robot conversationnel « chatbot » Tay créé par Microsoft en 2016 : avatar propulsé grâce à l'IA, Tay s'exprime sur les réseaux sociaux. Le projet : s'enrichir des conversations en ligne et devenir plus intelligent au fil du temps pour converser avec les internautes. En quelques heures, il relaie des « fake news », fait des déclarations racistes et nie l'holocauste. Tout cela, en raison de son algorithme qui compulse les données

qui circulent sur les réseaux sociaux ... Le Frankenstein de l'IA !

D'autres limites objectives existent : la date d'arrêt des informations compulsées, qui se situe environ un an en arrière. De plus, il est désormais prouvé que la capacité d'apprentissage d'un bébé et d'un enfant est supérieure, notamment en raison de ses capacités d'autonomie et sa motivation nourrie par les interactions.

Lorsque Tay est débranchée en raison de ses propos négationnistes et complotistes, il faut se rappeler que des complotistes, par exemple, n'auraient sûrement pas fait ce choix de l'arrêter mais plutôt de la maintenir. L'IA a donc bien besoin d'un maître à penser : l'humanité. De l'humain pour structurer la



pensée, remettre en question les résultats, les vérifier. L'algorithme dépasse bien sûr son créateur dans sa puissance de traitement des données, plus fort que la calculatrice, plus fort que les premiers ordinateurs, plus fort que les méga serveurs... L'IA démultiplie la rapidité et la performance.

Une fois cela en tête, la question est : comment en tirer le meilleur profit au quotidien ?

Lorsqu'on demande à ChatGPT de résumer un ouvrage sur le contrôle financier des DSP en lui donnant

... la version pdf. Le résultat est simple mais juste : résumé de l'introduction et de la quatrième de couverture, y compris le sommaire avec les points clés de chaque chapitre.

Lorsqu'on lui demande de faire des graphiques à partir de tableaux de données : après plusieurs questions pour préciser les attentes, on obtient une image plutôt qu'un graphique dans Excel mais c'est satisfaisant.

Demandons-lui de faire une synthèse d'un contrat sur deux thèmes - clauses financières et indexation, en lui fournissant un contrat DSP au format word. Il le fait en moins de dix secondes et conclut par la phrase « Ces éléments décrivent le cadre financier du contrat, ainsi que les mécanismes de tarification, de compensation, et d'ajustement en fonction des évolutions économiques et des modifications contractuelles. »



ChatGPT est adapté pour reproduire des méthodologies, mises sous forme de « prompt ».

Créer ses propres « prompts » pour les réutiliser est ce qui permet de tirer le meilleur de cette IA. Par exemple ici, la liste de questions de toute la conversation peut être reproduite pour analyser d'autres contrats selon les mêmes rubriques.

CQFD pour le gain de temps !

En revanche, quand on lui demande quelles clauses s'éloignent des retours de pratiques sur le secteur, et, sur la base d'un rapport annuel du délégataire,

quelles étaient les pistes de réduction des coûts pour le délégant, la réponse se fait plus générale et se réfère aux textes de loi.

Première difficulté : peu de documentation sur le web qui fournit des retours de pratique circonstanciés.

Surtout : un manque de vue d'ensemble qui permet de définir un programme de dialogue stratégique priorisé et chiffré.

Il s'agit donc bien d'un agent conversationnel de très haut niveau, un ordinateur super puissant. Pour l'intelligence, l'humain reste indispensable : son bon sens, sa créativité, ses visions pour l'avenir, ses valeurs, ses rêves restent le ferment du progrès.

L'utilisation de l'IA est donc à exploiter pour les tâches structurées et reproductibles, pour améliorer la qualité des données, comme avec Excel ou Word que nous avons intégré à nos pratiques. En parallèle, nous saurons mettre à profit le temps dégagé par cette production par l'IA, pour travailler autrement, plutôt que pour travailler moins. Pour la gestion active des DSP, par exemple, cela dégage le temps nécessaire pour créer des outils de suivi sur mesure au service d'une relation partenariale délégant-délégataire avec au cœur : l'humain.

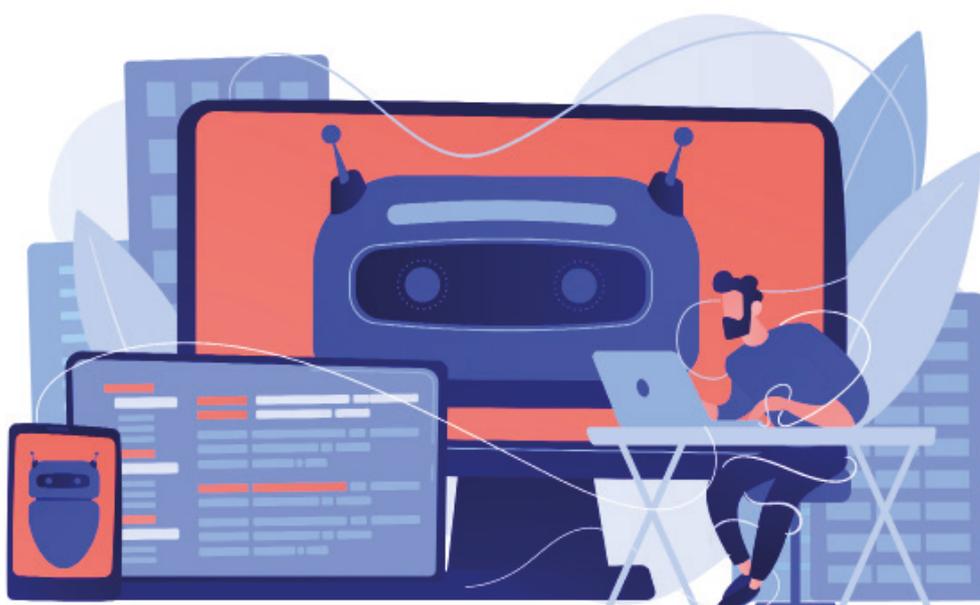
Les grandes grandes vacances, ne sont pas pour tout de suite !

Merci aux spécialistes du Sorbonne Center for IA (Gérard Biau et François Paupier) et Datacraft, ainsi que les praticiens rencontrés ces derniers mois, pour tous nos échanges qui ont nourri ces réflexions.

POINT DE VUE

Sophie GUIHARD, Directrice Générale des services,
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Côtes-d'Armor

Intelligence Artificielle (IA) : vers un service public augmenté ?



5

Non seulement les collectivités territoriales n'échappent pas à la vague IA qui submerge la société, mais elles se mobilisent depuis plusieurs mois pour comprendre, tester, intégrer l'IA dans leurs réflexions, et pour certaines déjà dans leur fonctionnement et organisation.

Des évolutions numériques, les collectivités en ont connu plus d'une ! De la mise en ligne des démarches administratives sur Internet au développement d'applications mobiles, de la simplification au zéro papier, les collectivités se sont engagées dans la transition numérique depuis de nombreuses années, accompagnant ces évolutions du nécessaire soutien aux personnes les plus éloignées des usages du numérique, pour limiter la fameuse mais néanmoins réelle fracture numérique.

Les progrès récents de l'IA et notamment l'arrivée

de l'IA générative ressemblent à un virage proche de la chicane, tant nous voilà déjà tous utilisateurs conscients ou non d'applications utilisant cette technologie, sans en avoir posé collectivement le socle de compréhension, sans en avoir collectivement débattu au sein de nos organisations... au risque de la sortie de route !

La promesse est pourtant séduisante : rechercher, rédiger, vulgariser, simuler, analyser, automatiser, coder... Les « cas d'usages » sont déjà disponibles dans tous les domaines, et les listes des champs d'application dans la fonction publique territoriale s'étoffent : maintenance des infrastructures, optimisation en dynamique des réseaux, détection de fraude sur des flux financiers, analyse de la conformité réglementaire, assistance via des chatbots...

Associer IA et service public, c'est donc faire le pari d'un service public « augmenté », c'est-à-dire ...

••• amélioré, un service public « plus »... mais plus quoi ? Plus performant ? Plus rapide ? Plus précis ? Plus économe ? Plus responsable ? Plus adapté ? Plus accessible ?

Dans un environnement toujours plus incertain et volatile, la politique trace un chemin démocratique au bénéfice des citoyens, des usagers du service public. Pour cela, les élus locaux prennent des décisions en se fondant sur leur corpus de valeurs, de connaissances et de compréhension de leur territoire, dans l'intérêt général et avec une administration garante des principes du service public.

Ces décisions seront-elles, demain, modelées par les algorithmes, au risque d'un service public automatisé ?

Entre rapports et expérimentations, le gouvernement « d'avant la dissolution » s'est positionné comme premier

promoteur de l'IA dans la sphère publique, ambitionnant des « services publics plus proches, plus simples, plus humains », dans une figure rhétorique affirmée, mais loin d'une étude bénéfique / risque qui serait partagée par les élus locaux, les agents, les usagers du service public et plus globalement par des citoyens qui sont nombreux à s'interroger sur la protection des données, l'éducation, le risque de suppression d'emplois ou le coût écologique.

L'arrivée de l'IA générative constitue une opportunité pour nous (ré)interroger sur le service public que nous souhaitons et sur la place des outils numériques dans ce service public...sans quoi l'IA pourrait, demain, en imposer le modèle.

6

afigese

Retrouvez-nous sur Spotify

Des débats

Des conférences

Des interviews

Scannez le QR Code juste ici

Renaud DORNIER-LAPOUGE,
Directeur Adjoint de l'Ingénierie Financière de la SFIL

Transition écologique des territoires : le rôle clé des collectivités locales et des banques publiques de développement

Les collectivités territoriales réalisent près de 70% des investissements publics, faisant d'elles des acteurs clés de la transition écologique en France. Atteindre les objectifs globaux français de décarbonation d'ici 2030 nécessite 66 Mds€ d'investissements supplémentaires par an(*). Quel rôle décisif les banques publiques de développement sont-elles appelées à jouer ? Éléments de réponse.

L'institut de recherche I4CE a estimé, dans une étude publiée en 2023 parrainée par Sfil et La Banque Postale, que l'effort d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) devrait être au minimum de 12 Mds€ par an à l'horizon 2030. Ces besoins exercent une forte pression sur les collectivités, d'autant qu'elles évoluent dans un contexte budgétaire contraint.

Une telle volumétrie interroge sur les différents leviers qui pourraient être actionnés par les acteurs locaux pour la financer. A travers les différents scénarii, l'étude montre comment quatre leviers pourraient être mobilisés, redirection des investissements, augmentation des ressources propres des collectivités locales, accroissement

du soutien de l'Etat et hausse de l'endettement.
Une demande en pleine croissance

Dans une économie en pleine transition écologique et énergétique, les entités du secteur public local sont des acteurs majeurs via leurs investissements. Elles ont donc un rôle immédiat à jouer et doivent se saisir de ces enjeux.

La demande émanant des emprunteurs est importante et leurs besoins semblent s'accroître avec le temps. Après 11 ans d'activité, Sfil l'observe à travers l'octroi de plus de 50 Mds€ de prêts alloués au secteur public local.

Des fonds disponibles pour des projets clairement identifiés

Les fonds pour la transition écologique sont disponibles et accessibles : là où les investisseurs mettaient 1 euro auparavant, ils sont désormais prêts à mettre 1,5 euro si le financement est dit « vert ». Pour s'engager, ils exigent de pouvoir identifier précisément les projets financés et une transparence totale.

De plus, l'irruption de la taxonomie européenne et les exigences des prêteurs impliquent que les fonds soient fléchés vers des projets écologiques, soutenus par un « budget vert » selon la loi de finances 2024. Les banques publiques de développement jouent un rôle clé en fournissant les outils et l'accompagnement nécessaires pour évaluer et financer ces projets verts.

Une stratégie de fléchage gagnante

Bien que les collectivités ne soient pas tenues de publier des informations extra-financières de manière générale, elles doivent fournir des informations détaillées et convaincantes pour ●●●



(*) Source : Rapport Pisani Ferry Mahfouz sur « Les incidences économiques de l'action pour le climat » - Mai 2023

•••obtenir des financements verts. Ceci nécessite que les institutions financières dépassent leur rôle de prêteur en fournissant l'expertise technique permettant d'évaluer les économies de gaz à effet de serre réalisées grâce aux investissements financés.

La stratégie de fléchage est gagnante pour tous les acteurs et attire de plus en plus de collectivités locales.

Sfil recense 43% de sa production 2023 sur des prêts fléchés, incluant les prêts verts, contre 20% en 2019.

La nécessité de financements adaptés

Ces impératifs impliquent une recherche de financements labellisés, performants et couvrant les compétences des collectivités concourant à la transition écologique. Depuis 2019, nous observons quelques grandes tendances sur les prêts verts et les projets financés par Sfil :

- 40 % des prêts répondent à des enjeux de gestion de l'eau et assainissement ;
- 27 % à des enjeux de mobilité douce et transports propres ;
- 17 % à des enjeux d'efficacité énergétique ;
- 14 % à des enjeux de gestion et valorisation des déchets ;
- 2 % à des enjeux de production d'énergie renouvelable.

Vers une nouvelle évaluation du risque des collectivités

C'est dans ce contexte, que Sfil a développé une méthodologie pour évaluer les risques climatiques et environnementaux des collectivités locales et pour satisfaire par ailleurs les obligations réglementaires du secteur bancaire. Ces risques sont classés en fonction de leur nature, de leur durée et de leur effet, s'appuyant sur une collecte massive de données publiques sans nécessiter de travail de recherche supplémentaire de la part des collectivités.

Cela vient enrichir l'analyse du risque de crédit réalisée jusque-là par les banques sur des ratios plus financiers. Ces dernières devront ainsi adapter leurs politiques d'octroi de crédit dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux s'imposent comme des sujets de premier plan.



Un positionnement unique de 1^{er} financeur du secteur public local

Depuis 2015, Sfil est le premier financeur du secteur public local, en partenariat avec La Banque Postale et La Banque des Territoires. Son rôle d'intermédiaire entre les investisseurs sur les marchés financiers et les acteurs publics locaux lui permet de mobiliser l'épargne internationale pour financer la transition via le refinancement de prêts thématiques distribués par ses partenaires. Cela permet de définir un cadre d'éligibilité des prêts fléchés s'appuyant à la fois sur les attentes des investisseurs et sur les projets financés par les collectivités territoriales. La chaîne de financement est ainsi cohérente et responsable de bout en bout.

Les collectivités locales, par leur rôle prépondérant en matière d'investissement public, doivent s'emparer de ces enjeux. Cet impératif, à la fois urgent et de long terme, nécessite des financements adaptés, que Sfil est en capacité de proposer. C'est la double condition pour que le monde local puisse réussir sa transition.

La réforme de la responsabilité du gestionnaire public

6 Loi Sapin et responsabilité des gestionnaires publics, même combat ?

La Loi Sapin en quelques mots...

La loi dites « Sapin 2 » désigne la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Elle crée notamment l'Agence Française Anti-corruption (AFA) et institue une protection pour les lanceurs d'alerte.

Quelles missions pour l'AFA ?

✓ Missions de conseil et d'assistance

• Aide les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à **prévenir et à détecter** les faits de corruption

Art.1

• **Centralise et diffuse des informations** permettant d'aider à prévenir et à détecter les atteintes à la probité

Art.1
Décret

• Elabore des **recommandations** afin d'aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité

• Prépare un **plan national pluriannuel de lutte contre les atteintes à la probité** ainsi qu'un **rapport d'activité annuel public**

• **Apporte son appui** aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale

Art.3

Loi Sapin et RGP, des dispositifs complémentaires

Critères	Responsabilité des gestionnaires publics	Loi Sapin
Caractéristiques et Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les gestionnaires publics quant à la gestion des fonds publics et la bonne utilisation des ressources. - Garantir la transparence et l'intégrité dans la gestion publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la corruption et les conflits d'intérêts dans les contrats publics. - Promouvoir la transparence et l'éthique dans les relations entre les acteurs publics et privés.
Personnes Responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires publics, fonctionnaires, élus locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs publics (fonctionnaires, élus) et privés (entreprises, consultants).
Infractions Recensées	<ul style="list-style-type: none"> - Détournement de fonds publics. - Corruption. - Conflits d'intérêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption passive et active. - Trafic d'influence. - Financement illicite des partis politiques.
Sanctions	<ul style="list-style-type: none"> - Amendes administratives. - Sanctions disciplinaires (suspension, révocation). - Poursuites pénales (peines d'emprisonnement, amendes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Amendes administratives. - Pénalités financières. - Sanctions pénales (amendes, peines d'emprisonnement).



La réforme de la responsabilité du gestionnaire public

7 Derniers arrêts de la chambre du contentieux, quelques enseignements pour le gestionnaire ?

Entre mai et juillet 2024, 9 arrêts ont été rendus.

Des sujets portant sur :

- Des virements erronés
- Des engagements irréguliers de dépenses
- Du non-respect de règles d'exécution des recettes

Quels enseignements ?

Attention, la responsabilité n'implique pas que le Directeur...

- dans l'arrêt *Centre hospitalier Sainte-Marie à Marie Galante* du 10 juillet 2023, une cadre chargée du suivi des dossiers contentieux avait été mise en cause ;
- dans l'arrêt *Conseil Départemental de l'Eure* de juillet 2024, sont mis en cause des adjoints du comptable et le Directeur des finances.



Les délégations de signature et de pouvoir doivent exister et être appliquées :

- Conclusion de marchés publics par la directrice de ressources humaines ou par un membre du service de direction pour des montants dépassant les seuils autorisés par leurs délégations de pouvoir et/ou de signature (*arrêt France Media Monde de juin 2024*).
- Signature de conventions de prestation de service avec des tiers par le directeur en l'absence d'autorisation de l'organe délibérant, seul habilité à lui donner pouvoir pour le faire. A noter que la circonstance que l'organe délibérant ait eu connaissance de l'existence de ces conventions n'exonère pas l'ordonnateur de sa responsabilité. De même, la conclusion d'un avenant approuvé par l'organe délibérant mais, accessoire au contrat principal, ne régularise pas la situation (*arrêt Régie Gazelec de Péronne de mai 2024*).
- Engagement de dépenses, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation à cet effet (*arrêt Office du Tourisme de Strasbourg et de sa Région de juillet 2024*).

Les titres ne sont pas qu'une affaire de comptable...

- Émission tardive des titres à l'encontre des redevables défailants compromettant gravement le recouvrement (*arrêt Régie métropolitaine PARCUB devenue METPARK de juillet 2024*)
- Absence de versement par le délégant (SMASP) de la part fixe de la rémunération du délégataire (SAEM SAGA) pendant toute l'exécution de la convention de délégation de service public et le fait pour les représentants de la SAEM de ne pas s'assurer que la rémunération de l'activité de la société était correctement recouvrée (*arrêt Société anonyme d'économie mixte pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr de juillet 2024*).

Après l'arrêt crédit municipal de Bordeaux, de nouveau des précisions sur la notion de préjudice ... :

- Pour déterminer le préjudice, la chambre du contentieux ne se réfère pas au budget mais à la moyenne des produits de gestion (*arrêt Régie métropolitaine PARCUB devenue METPARK de juillet 2024*)

Toujours des condamnations pour **avantages injustifiés**, avec notamment l'allocation de primes pour des performances « artificielles » (*arrêt Société anonyme d'économie mixte pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr de juillet 2024*).

Enfin l'arrêt Régie Gazelec de Péronne de mai 2024 rappelle que la **production des comptes n'incombe pas au seul comptable** : « la Cour a considéré qu'en l'absence de délibération du conseil d'administration sur le compte financier, de défaut de production des annexes obligatoires explicitant les principaux soldes et en l'absence systématique de reprise du résultat de l'année antérieure dans les comptes de l'exercice suivant, l'infraction de défaut de production des comptes est constituée **conjointement** à l'encontre du directeur de la régie et de l'agent comptable ».



Un budget développement durable pour le Département des Yvelines

Le Département des Yvelines a développé une méthodologie pragmatique et adaptée, permettant l'analyse de l'intégralité des dépenses, mettant en avant les impacts multiples des actions, avec un référentiel reconnu et universel : les objectifs du développement durable de l'ONU. Récompensée par le Prix de l'Innovation de l'AFIGESE en 2023, focus sur la démarche mise en oeuvre.

La mise en place d'un budget vert deviendra rapidement un exercice incontournable pour les collectivités pour appuyer la transition écologique. Toutefois, les démarches actuelles montrent certaines limites, avec des référentiels peu adaptés aux compétences territoriales – notamment départementales – et des méthodes comptables décalées des problématiques opérationnelles. Le Département des Yvelines a donc développé une méthodologie pragmatique et adaptée, permettant l'analyse de l'intégralité des dépenses sur la base du référentiel des ODD de l'ONU. Le budget développement durable permet, de façon objective, d'évaluer l'impact de toutes les dépenses sous le prisme environnemental, social et économique à partir des 17 objectifs du développement durable, afin de proposer un outil d'acculturation des opérationnels, de pilotage et d'arbitrage interne pour orienter le contenu des projets sous ce nouveau prisme.



Pari réussi

Le budget développement durable a été construit par le Département des Yvelines avec l'aide de deux partenaires : l'opérateur Seine & Yvelines Environnement et les deux cabinets OuiAct & FLC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ainsi l'organisation capitalise sur les compétences et expertises internes au Département (finances et développement durable), tout en limitant l'externalisation sur un aspect très technique dans le but de monter en compétence.

Le budget 2023 a été analysé entièrement tant en fonctionnement, y compris la masse salariale, qu'en investissement sous le prisme des ODD. La démarche a été conduite de juin 2022 à mars 2023 sous la forme d'ateliers avec les directions opérationnelles.

Des ateliers de restitutions auprès des directions opérationnelles ont été mis en place permettant de présenter les résultats, les plans d'actions et l'évaluation de la démarche, la démarche s'est conclue par une validation du directeur général des services de l'intégration du budget développement durable dans nos processus.



Les objectifs recherchés

La collectivité a souhaité mettre en place cet outil pour avant tout trois grands objectifs :

- Sensibiliser aux enjeux du développement durable en intégrant au maximum ces enjeux dans les projets.
- Développer un outil d'arbitrage interne, d'aide au pilotage opérationnel et à la décision stratégique et de mise en valeur des impacts multiples, favorables et défavorables, pour susciter des démarches correctrices.
- Enfin, permettre une communication objective et lisible auprès des agents, partenaires, élus et citoyens.

VISION GLOBALE



DONNÉES SOURCE



VISION DÉTAILLÉE



Les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU

...
Ils 'agissait :

- De proposer une méthode simple et non chronophage pour les opérationnels, permettant de caractériser toutes les dépenses des collectivités sous un prisme universel, objectif et reconnu.
- De traduire l'intégralité du budget (dépenses de fonctionnement, dont la masse salariale, et dépenses d'investissement) sur les 17 ODD, en identifiant les impacts multiples, favorables et défavorables, avec un lien primaire ou secondaire, pour chaque projet.
- D'offrir un accompagnement pédagogique avec des ateliers menés avec les directions opérationnelles par les équipes de la Direction et l'AMO.
- De restituer les résultats dans la plateforme de datavisualisation auprès des agents du Département pour une mise en valeur dynamique et visuelle des impacts.
- D'ancrer le budget développement durable dans le cycle financier et le dialogue de gestion pour apporter un nouvel éclairage dans cet exercice stratégique pour la Collectivité.
- D'intégrer le budget développement durable comme outil complémentaire et cohérent aux autres éléments déployés en interne (rapport développement durable, bilan des émissions de gaz à effet de serre).

L'évaluation de l'innovation

Le budget développement durable s'est révélé être un outil massif de sensibilisation en opérant une traduction concrète de ces objectifs dans la réalité opérationnelle des services. Ainsi la démarche a réellement pu concrétiser la responsabilité et l'action

nécessaire des opérationnels dans la stratégie développement durable du Département.

L'enquête de satisfaction de la démarche auprès des opérationnels a obtenu un score de 4/5, cet exercice a été unanimement salué comme bénéfique et à réitérer, afin de mesurer les progrès. Au-delà des résultats, la démarche a été vertueuse pour appuyer la transversalité entre services, en mettant en exergue les synergies entre politiques publiques. L'intégralité du budget, près de 2 Mds, et des missions des collectivités a été analysé permettant d'avoir une vision complète et objective des actions du Département. Pour la direction des finances et l'évaluation cela permet également un positionnement innovant et un renouvellement du rôle des finances afin d'être un véritable acteur de la réflexion stratégique au sein de l'organisation. Par ailleurs, la démarche est un levier managérial en permettant de mobiliser les collaborateurs autour d'un projet porteur de sens à leurs missions.

La principale amélioration engagée par la collectivité porte sur les indicateurs du référentiel, pour les rendre plus adaptés aux problématiques opérationnelles et à notre territoire, facilitant l'élaboration à terme d'une matrice complète avec les autres outils que sont le rapport développement durable, le tableau de bord des projets de la mandature et le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

L'analyse a par ailleurs permis d'avoir une première cartographie des impacts favorables et défavorables des dépenses. La démarche a généré beaucoup de discussions, des prises de conscience et des plans d'actions afin d'accroître l'impact favorable des projets et de réduire les aspects défavorables.

Questionnaire RSE : vers un standard commun pour les collectivités

France urbaine et l'AFIGESE ont collaboré à l'élaboration d'un questionnaire permettant aux collectivités d'interroger leurs financeurs bancaires sur leurs pratiques RSE, en s'appuyant sur l'expertise de 3 ONG.

Les collectivités territoriales, qui portent 70 % de l'effort d'investissement public, jouent un rôle clé dans la transition écologique. Elles réorientent leurs politiques publiques afin de réduire leur empreinte carbone, s'adapter aux changements climatiques ou préserver la biodiversité, en transformant notamment leur commande publique. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à déployer des outils de budgétisation verte leur permettant de mieux mesurer l'alignement de leurs dépenses avec les objectifs de la taxonomie européenne.

Ces actions, qui concernent exclusivement le volet dépenses, n'avaient pas encore de pendant en recettes. Conscientes que les emprunts qu'elles contractent auprès des établissements bancaires pouvaient néanmoins constituer un levier pour orienter les politiques RSE de ces derniers, quelques collectivités pionnières ont ces dernières années décidé d'interroger leurs financeurs sur certains de leurs choix stratégiques, qu'il s'agisse de leurs éventuels investissements dans les industries fossiles, ou de leur positionnement vis-à-vis des paradis fiscaux, en s'appuyant sur l'expertise des deux ONG Oxfam et Reclaim Finance.

Ces initiatives tendaient toutefois à mobiliser beaucoup de ressources, tant du côté des collectivités qui devaient individuellement analyser les réponses obtenues à leurs questionnaires, que pour des établissements bancaires destinataires de multiples versions de questionnaires, différentes dans leur forme, mais poursuivant le même objectif.

Fort de ce constat, **France urbaine et l'AFIGESE ont décidé de travailler de concert à l'élaboration d'un questionnaire unique et universel**, en s'appuyant sur les initiatives existantes et sur les ONG qui avaient travaillé historiquement sur ce sujet – **Oxfam et Reclaim Finance** – en y adjoignant l'expertise du



WWF pour ajouter la dimension « préservation de la biodiversité » absente des démarches originelles. Une initiative qui vise non pas à orienter le choix des collectivités, mais à permettre à toutes celles qui le souhaitent d'utiliser en tout ou partie les résultats de l'analyse, qui sera réalisée annuellement avec l'expertise des trois ONG (Oxfam, Reclaim Finance et le WWF) qui ont participé à ce projet.

Ce travail, engagé début 2023 **en associant des collectivités pionnières ou volontaires, ainsi que les établissements bancaires concernés**, a permis d'aboutir au questionnaire « universel », aux contenus et termes partagés, que nous publions aujourd'hui. Cette première édition, appelée à être complétée et améliorée chaque année, pourra être librement utilisée dans le cadre des campagnes de financement des collectivités de 2024.

[Ce questionnaire est téléchargeable sur notre site internet.](#)

Félicitations aux lauréats du Prix du Mémoire de Master 2023

afigese
Présente

Prix du mémoire de master 2023

1 Julie Behlert
Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales à l'épreuve de la contractualisation
Université Toulouse 1 Capitole, Lauréate du 1er prix

2 Léa Boisteau
La généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 dans les communes : entre défi et modernité
Université Rennes 2, Lauréate du 3ème prix

En partenariat avec

AIRMAP Association Inter-universitaire de Recherche en Management Public
LA BANQUE POSTALE
REVUE FRANÇAISE DES FINANCES PUBLIQUES
FONDAFIP le think tank des finances publiques

Chaque année, l'AFIGESE attribue le Prix du Mémoire de Master, honorant les meilleurs mémoires (professionnels et de recherche) dans les domaines des finances publiques locales, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et du management public.

Pour l'année universitaire 2022-2023, l'AFIGESE, en partenariat avec Fondafip, la Revue Française des Finances Publiques, La Banque Postale et l'AIRMAP, récompense 2 étudiantes.

Le premier prix est attribué à :

Julie Behlert, étudiante en Master Droit des collectivités territoriales à l'Université de Toulouse Capitole 1, avec son mémoire intitulé : « **Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales à l'épreuve de la contractualisation** ». Ce mémoire a le mérite d'analyser en détail les conséquences de l'adoption de la contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il permet également de discuter des enjeux autour du renouvellement de cette contractualisation financière. La rigueur du droit est mobilisée.

Le deuxième prix est attribué à :

Léa Boisteau, étudiante en Master Management public local à l'Université de Rennes 2, avec son mémoire intitulé : « **La généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M 57 dans les communes : entre défi et modernité** ». Le sujet est totalement d'actualité pour un très grand nombre de collectivités territoriales. Les enjeux de la réforme sont abordés et permettent une mise en perspective.

Nous vous proposons un résumé du mémoire « *Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales à l'épreuve de la contractualisation* » réalisé par la lauréate Julie Behlert.

La contractualisation est un mouvement déjà bien ancré dans les relations décentralisées et n'aurait pu épargner le domaine des finances locales. Une contractualisation financière mise sous les feux des projecteurs avec la création (et les vives critiques) des « contrats de Cahors » issus de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cependant, l'étude des effets de la contractualisation sur les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales offre un champ de réflexion bien plus vaste.

En premier lieu, le mémoire a consisté à analyser les effets de la contractualisation sur les relations financières décentralisées avant d'apprécier, en second lieu, la pertinence d'un renouvellement de la contractualisation financière. De cette étude émergent des difficultés de définition inhérentes à la notion de contractualisation (I) et une diversité d'effets sur les relations décentralisées (II). Un constat final de recherche a pu ainsi être établi (III).

I - Des difficultés de définition inhérentes à la notion de contractualisation

En droit de la décentralisation, la contractualisation incarne un mode usuel d'administration face au traditionnel acte administratif unilatéral, parfois jugé « archaïque ».

Cependant, ce phénomène tend à rendre la qualification de contrat difficile, et parfois même trompeuse, car fondée sur l'unique critère de la négociation (aussi résiduelle soit elle) entre l'État et les collectivités territoriales. Un mésusage du contrat induisant une insécurité juridique quant au régime applicable aux parties.

En droit des finances locales, la contractualisation représente de forts enjeux financiers, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour les acteurs locaux. Les contrats de programmation de l'action publique viennent à la fois conditionner les financements transférés par l'État et orienter les dépenses d'investissement des collectivités territoriales. La contractualisation devient également un outil de rationalisation de la dépense locale par la réduction progressive des concours financiers via une « enveloppe normée ». Les « contrats de maîtrise de

la dépense locale » s'inscrivent ainsi dans la continuité d'un mouvement déjà connu, en plafonnant cette fois l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

II – La diversité des effets induits par la contractualisation sur les relations décentralisées

En matière de décentralisation, la contractualisation se trouve au cœur des contradictions. Tantôt favorable aux rapports décentralisés. Elle offre une alternative aux rapports verticaux avec un effacement de l'État au profit d'une responsabilisation des acteurs locaux. Un procédé contractuel pour plus de différenciation territoriale, en admettant une modulation de la norme par la négociation. Pour les finances locales, un renouvellement des rapports financiers où le besoin de financement émerge des territoires vers les services de l'État.

Malgré toutes ces avancées positives, la contractualisation contribue au mouvement de recentralisation à divers égards. Elle crée un nouveau contrôle de l'État sur les collectivités territoriales, une sorte de « tutelle raffinée » mise en exergue à l'occasion du rôle du préfet dans le contrôle du respect du dispositif issu des « contrats de Cahors ». La qualification contractuelle est alors un outil cosmétique de communication et d'acceptation de la norme.

Beaucoup, à l'instar d'Étienne Douat, dénoncent la « recentralisation financière » opérée par la contractualisation financière, chargée de rationaliser tant le montant des concours financiers de l'État que les dépenses locales. Une contrainte supplémentaire face à un pouvoir local en berne qui ne manque pas d'interroger sur le pouvoir de décision des acteurs locaux et, de facto, sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

III – Constat final de la recherche

Dans un sens, la contractualisation n'est pas dénuée d'avantages telles que : la négociation et la responsabilisation des acteurs locaux comme alternative à l'acte administratif unilatéral. Néanmoins, elle contribue (sans qu'il soit possible de lui en imputer l'unique responsabilité) au mouvement de « recentralisation financière », en marche depuis

... de nombreuses années. Une rationalisation malgré le fait que les collectivités, soumises à la règle d'or, ne génèrent pas de déficit. En effet, comme le rappelle le Conseil constitutionnel ces dernières doivent contribuer à « *l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques* ».

Il est fort à parier que la contractualisation financière revienne dans un avenir proche, prenant en compte les critiques des acteurs locaux ou dans une forme plus contraignante. Cela dit, pour qu'une contractualisation financière soit efficace, il faudrait qu'elle soit applicable y compris aux administrations centrales, mais la probabilité d'une telle hypothèse reste mince.

BIENVENUE AUX NOUVELLES SALARIEES



Ina JINIKASHVILI,
Chargée de mission,
coordination des groupes de
travail

Ina a rejoint l'équipe de l'AFIGESE en ce début du mois de septembre, en remplacement de Camille PEDUZZI, sur le poste de chargée de mission. Coordonner l'ensemble des groupes de travail aux thématiques variées, coordonner leurs productions ainsi que l'aspect pédagogique des Assises, telles sont les missions passionnantes de ce poste !

Après un double Master en relations internationales réalisé à l'Université de Szeged (Hongrie) et un Master en Etudes Européennes à l'IEP de Lille, Ina intègre Cap Atlantique (La Baule Guérande Agglomération - 44) en tant que Chargée d'évaluation des politiques publiques pendant 2 ans, puis la Région des Pays de la Loire en tant que gestionnaire mobilité internationale à la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche pendant 1 an. Ces expériences en collectivités lui ont permis d'acquérir des connaissances dans la gestion publique locale et en gestion de projets. Sa dernière expérience au Conseil de l'Europe en tant que stagiaire à la Direction de la coordination des programmes lui a permis d'aiguiser son esprit d'analyse et de synthèses. Nous lui souhaitons la bienvenue !

- **Pour la joindre : ina.jinikashvili@afigese.fr**



Sophia MEKDAL,
Assistante en formation

Sophia a rejoint l'AFIGESE en mai 2024 sur le poste d'assistante en formation. Un rôle clé dans l'organisation des sessions de formations qui nécessite beaucoup d'organisation et un sens du relationnel !

Après un cursus en comptabilité et gestion, Sophia construit son expérience dans la gestion administrative et la relation clients auprès d'organismes de secteurs variés et notamment en organisme de formation. Nous lui souhaitons la bienvenue !

- **Pour la joindre : formation@afigese.fr**



Lilas GILBERT,
Chargée de communication
en alternance

Lilas a rejoint l'équipe de l'AFIGESE en ce début du mois de septembre, en remplacement d'Enzo BARON, sur le poste de chargée de communication en contrat d'alternance. C'est un poste précieux pour promouvoir la richesse des activités de l'association !

Après un BTS en alternance Support à l'Action Managériale au Lycée Nelson Mandela de Nantes (44) durant lequel elle a effectué plusieurs stages en communication et a occupé le poste de chargée de communication à la Direction de la qualité & environnement d'Equans France, Lilas poursuit son cursus en Bachelor au sein de l'Ecole Supérieur Audencia - Sciences Com de Nantes. Nous lui souhaitons la bienvenue !

- **Pour la joindre : communication@afigese.fr**

Prix du Mémoire de Master de l'AFIGESE 2025



Le Prix du Mémoire de Master récompense les meilleurs mémoires réalisés par les étudiants inscrits en deuxième année d'un Master dont la spécialité est centrée sur les finances locales, la gestion publique locale, l'évaluation des politiques publiques locales ou le management public local.

Qui peut candidater ?

Les candidatures sont exceptionnellement ouvertes sur deux années consécutives pour les étudiants inscrits en deuxième année de Master « Professionnel » ou de Master « Recherche ». Ce qui concerne donc les étudiants ayant obtenu leur diplôme en juillet 2024 ou ceux prévu pour juillet 2025.

Pourquoi candidater au Prix du Mémoire de Master en 2025 ?

- **Récompense globale de 4000 € répartie entre les lauréats :**
 - pour chaque **premier Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **1 000 €** ;
 - pour chaque **deuxième Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **600 €** ;
 - pour chaque **troisième Prix**, une bourse d'études d'une valeur maximum de **400 €**.
- **1 an d'adhésion à l'AFIGESE offert.** Cette adhésion vous offre l'avantage de recevoir gratuitement l'ensemble des productions de l'AFIGESE ainsi que des tarifs préférentiels aux formations, aux journées d'actualité et aux Assises.
- **Une diffusion d'articles** présentant les lauréats et les mémoires dans les supports de communication de l'AFIGESE.
- **Une cérémonie de remise** devant des professionnels issus des collectivités territoriales et instances publiques

Les candidatures sont exceptionnellement ouvertes pour les années universitaires de 2023-2024 et 2024-2025 !

Vous avez jusqu'au 15 octobre 2025.

Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://afigese.fr/prix-du-memoire-de-master/>

GROUPE DE TRAVAIL « MANAGEMENT »

IA, viens jouer dans mon bac à sable !

La première réunion du groupe de travail de l'AFIGESE (GT) « management » s'est tenue le 26 juin dernier pour aborder le thème « être manager public à l'ère de l'IA ». **Christophe Genoud**, enseignant à la Haute école de gestion de Genève, a accompagné le groupe pour cette session inaugurale.

Les encadrants sont aujourd'hui confrontés à l'arrivée de l'IA dans les organisations, et se posent par conséquent la question légitime de son management : démarche d'innovation, conduite du changement, évolution de modèle ... ?

Occasion rêvée pour revenir aux fondamentaux : qu'est-ce qu'une organisation, qu'est-ce que le management, qu'est-ce que le management de l'innovation ? Le manager a plusieurs rôles, comme le précise Henry Mintzberg, qu'il va mobiliser pour accompagner aujourd'hui l'IA dans l'organisation. Dans sa fonction interpersonnelle il relaie, partage avec son équipe. Dans celle informationnelle, il porte la parole de son équipe, il diffuse ; tandis que sa fonction décisionnelle lui permet de proposer, négocier des projets et des ressources. **Le manager va ainsi définir le « bac à sable » de l'IA pour son équipe, c'est-à-dire un environnement contrôlé dans lequel le service peut tester et expérimenter l'IA sans risque d'échec.** Ainsi, dans cet espace défini (comme pour le bac à sable des enfants, le sable et les jouets restent à l'intérieur des limites du bac !), le manager pilote la négociation avec ses agents pour accompagner la réflexion, l'expérimentation de l'IA. Alors managers, ouvrez le mode bac à sable !

Rejoignez le GT Management !

GROUPE DE TRAVAIL « CALCUL DE COUT ET TARIFICATION »

Recherche animateurs, animatrices pour
une nouvelle dynamique !

Après un travail collaboratif consacré aux coûts des centres aquatiques, le groupe de travail « Calcul de coût et tarification » s'est mis en pause quelques temps afin de reprendre son souffle. A la suite du départ de l'animatrice Isabelle Bertone Bailler, Directrice déléguée du Contrôle de gestion à la Ville de Versailles, nous recherchons des adhérents motivés pour reprendre le flambeau dans l'animation de ce groupe.

Les sujets d'actualité ne manquent pas dans les secteurs de l'enseignement, de la voirie, des équipements culturels, sportifs, de l'eau et de l'assainissement, etc.

Proposez votre candidature !



**Vous êtes intéressé,
vous souhaitez en savoir plus ?**

Contactez :
Ina JINIKASHVILI
ina.jinikashvili@afigese.fr
02 28 25 45 15

Nos formations intra en direction des agents territoriaux et des élus locaux

L'AFIGESE met à votre disposition un catalogue de formations riche et diversifié, conçu pour accompagner les collectivités dans leur montée en compétences. Toutefois, nous savons que chaque organisation est unique et que vos besoins peuvent parfois nécessiter des solutions sur-mesure. C'est pourquoi toutes les formations présentes dans notre catalogue peuvent être adaptées par nos formateurs qualifiés, en fonction des spécificités et des objectifs propres à votre collectivité.

Des formations personnalisées pour des besoins spécifiques

Toutes les formations présentes au sein du catalogue de l'AFIGESE peuvent faire l'objet d'une adaptation par nos formateurs qualifiés pour répondre à un besoin spécifique formulé par votre collectivité.

Quelques exemples de formations intra sur-mesure :



- **Le dialogue de gestion** : Apprenez à structurer et optimiser les échanges entre les différentes entités administratives afin de renforcer la performance de votre collectivité.
- **La conduite du changement** : Accompagnez vos équipes dans les phases de transformation organisationnelle tout en favorisant l'adhésion et en minimisant les résistances.
- **L'évaluation des politiques publiques** : Maîtrisez les outils et méthodes permettant d'évaluer l'impact et l'efficacité des politiques mises en œuvre par votre collectivité.
- **Identification des leviers budgétaires** : Identifiez les marges de manœuvre financières pour optimiser la gestion des ressources publiques et garantir la pérennité des actions.
- **Cartographie des risques** : Appréhendez les risques potentiels de votre collectivité et mettez en place des stratégies de prévention adaptées.
- **Exécution financière des marchés publics** : Maîtrisez le cadre légal et les bonnes pratiques pour assurer une gestion rigoureuse et conforme des marchés publics.

Si vous ne trouvez pas dans notre catalogue la formation parfaitement adaptée à vos attentes, ou si vous avez un besoin particulier que vous souhaitez aborder, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis d'échanger avec vous pour co-construire une formation, répondant aux défis spécifiques auxquels votre collectivité est confrontée.

9.2/10

Note de satisfaction globale de nos stagiaires en formation intra

formation@afigese.fr / 01 49 17 00 09

Les formations inter à venir

Comment structurer une démarche de pilotage et mettre en synergie les fonctions et les métiers de l'aide à la décision ?

7 et 8 novembre 2024 à Paris

La cartographie des risques

12, 13 et 14 novembre 2024 en visio

La qualité comptable enjeu de maîtrise de la dépense et prérequis à la certification des comptes

14 et 15 novembre 2024 à Lyon

Développer des pratiques d'évaluation utiles au pilotage stratégique et opérationnel : conception, méthode, outils, livrables

20 et 21 novembre 2024 à Paris

Concevoir, négocier, piloter et contrôler une Délégation de Service Public

9 et 10 décembre 2024 à Paris

Mettre en place un pilotage et un suivi des Syndicats d'Economie Mixte et des Sociétés Publiques Locales

11 et 12 décembre 2024 à Paris

Mettre en place un suivi des structures publiques de coopération : syndicats mixtes, GIP, et autres

13 décembre 2024 à Paris

Gestionnaires publics, ensemble protégeons votre profession.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) sanctionnée par la Cour des comptes au moyen d'amendes, vise à sensibiliser les acteurs publics, notamment en ce qui concerne les erreurs de gestion ou de décision. C'est pourquoi l'AMF, leader du marché de l'assurance en matière de responsabilité financière, a conçu l'offre APICO*.

APICO, une protection adaptée grâce à une couverture simple et complète incluant 4 garanties

Offre individuelle



Protection
juridique



Pertes
financières



Responsabilité
civile personnelle



Assistance
psychologique

Contrat groupe :

une protection pour couvrir vos collaborateurs pour les risques liés à la RGP

Une responsabilité civile concernant les sommes versées par les gestionnaires publics afin de réparer les déficits résultant de tout fait dommageable : les FOVI, erreur de RIB, erreurs de caisse, différence de comptage avec la poste, voire prescription d'assiette sont couverts. En dehors de toute procédure et dans la limite de 20 000 € par an. Prise en charge des honoraires et frais d'avocats à hauteur de 70 000 €.

Avec APICO, l'AMF vous garantit :

- › Un accompagnement à chaque étape de votre procédure
- › Une activation instantanée des garanties
- › Une couverture tout au long de votre activité



PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA JURISPRUDENCE

L'ensemble des agents d'un organisme soumis au contrôle de la Cour des comptes et des CRTC sont justiciables et pas seulement le Directeur Général des services. Dans un arrêt : Département de l'Eure en date du 3 mai 2024, la Cour des comptes a condamné l'adjoint du directeur financier pour ne pas avoir détecté une fraude aux virements (FOVI).

L'offre APICO*

Une tarification sur-mesure :
Assurez-vous à partir de

6,88 € /mois**

*Assurance Pécuniaire Individuelle des Comptables et des Ordonnateurs

** Sous condition du traitement indiciaire et de la catégorie (A, B, C)

Pour que vos collaborateurs travaillent sereinement, Assurez-leur une protection pour les risques liés à la RGP en souscrivant à notre **contrat collectif** ou **souscrivez à notre offre individuelle**



09 72 67 27 70

Entre 9h15 et 17h

Prix d'un appel local



webamf@amf.fr

AMF, Assurance Mutuelle des Fonctionnaires. Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le code des Assurances. Siret : 784394397 00029. Siège social : 111 rue du Château des Rentiers, 75215 Paris Cedex 13. Téléphone : 0972672770. Mutuelle d'assurances relevant du contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Le produit APICO est distribué par les salariés de l'AMF, ils ne perçoivent aucune rémunération sur objectif de vente. Matmut Protection Juridique. Société anonyme au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 R.C.S Rouen. Entreprise régie par le code des Assurances, 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen. INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE, Groupement d'intérêt économique, au capital de 354 717 0 €, 118 avenue de Paris, 79000 Niort, 433240991 RCS Niort. Document à caractère publicitaire.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS



DÉCOUVREZ TOUS NOS TARIFS SUR
NOTRE SITE INTERNET : WWW.AFIGESE.FR

Directeur de la Publication :
Pascal BELLEMIN

Comité éditorial : Marie-Christine BARANGER, Bertrand CHARPY, Marion CABELLIC, Sophie GUIHARD et Julian POUX

Rédaction : Marie-Christine BARANGER, Enzo BARON, Marion CABELLIC, Lilas GILBERT, Béatrice HATTON, Leslie MAGNAN.

Mise en page : Enzo BARON

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, des éditeurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause, est illicite.

AFIGESE

Siège social :
1, avenue de l'Angevinière
BAL n°3
44800 SAINT-HERBLAIN

Bureau à Saint-Denis :
2, boulevard de la libération
Bâtiment B1, Seine Pleyel
93200 SAINT-DENIS

Tél : 02 28 25 45 15
contact@afigese.fr
Siret 430 454 694 00059
APE 9499Z

OFFRES D'EMPLOI

Consultez l'ensemble
des offres d'emplois
sur afigese.fr/emploi

Poste	Organisme
Chargé.e de mission contrôle interne comptable et financier (H/F)	Département de l'Hérault
Responsable du service des finances et de la commande publique (H/F)	Mairie de Tignes
Directeur(rice) des finances (H/F)	GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
Responsable des marchés publics (H/F)	Angers Loire Métropole
Responsable du pôle marché du bureau des affaires juridiques et des marchés (H/F)	Mairie de Paris
Acheteur (H/F)	SIDEC du Jura
Expert financier(H/F)	SIDEC du Jura
Conseiller en gestion / Contrôleur de gestion (H/F)	Ville de Tours
Directeur ressources et moyen (H/F)	CCAS Yvetot

